



Fonction de la personne responsable de la promotion des outils proposés par le gouvernement du Québec en matière de gestion des commotions cérébrales dans un établissement d'enseignement postsecondaire

AIDE-MÉMOIRE

Cet aide-mémoire présente les principales caractéristiques de la fonction et les ressources disponibles.

Ce en quoi consiste la fonction :

Votre fonction est d'informer les étudiants et le personnel de l'existence des outils proposés par le gouvernement du Québec en matière de gestion des commotions cérébrales, de les présenter lorsque nécessaire et de guider les individus vers les ressources disponibles si la situation l'exige. De plus, lorsqu'un étudiant ayant subi une commotion cérébrale revient en classe, vous devez vous assurer qu'en est informé le personnel, notamment le responsable des sports s'il s'agit d'un étudiant-athlète, de même que les enseignants. Vos actions contribueront positivement à la sécurité de l'étudiant, à sa guérison et à sa réussite éducative. Cette fonction doit être vue comme une bonification des services offerts aux étudiants.

Ce en quoi la fonction ne consiste pas :

Votre fonction ne consiste pas à vous impliquer dans le processus de gestion ni à vérifier l'application du protocole pour un retour en classe ou sur les lieux de pratique sportive. C'est l'étudiant qui aura la responsabilité d'informer le personnel, notamment ses professeurs, des restrictions rattachées à son état de santé, de remplir la fiche de suivi, de faire les démarches nécessaires pour obtenir les soins appropriés et, en collaboration avec les intervenants concernés, de respecter sa capacité de récupération dans la reprise graduelle de ses activités intellectuelles, physiques et sportives.

Les dispositions générales :

- Nous vous recommandons de prendre connaissance du *Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives* et de la fiche de suivi.
- Lorsqu'il vient à votre connaissance une situation où un étudiant aurait pu subir une commotion cérébrale ou a reçu un diagnostic de commotion cérébrale, assurez-vous qu'il a en sa possession la fiche de suivi pour qu'il puisse connaître l'ensemble de la démarche et suivre les étapes.
- Pour informer le personnel, vous n'avez simplement qu'à utiliser les canaux et les mécanismes de communication en vigueur dans votre établissement.
- Vous pouvez partager cette fonction avec d'autres collègues pour assurer une continuité dans les services offerts aux étudiants.

Les ressources disponibles

Information générale, protocole de gestion et fiche de suivi : www.education.gouv.qc.ca/commotion.

Questions sur le protocole de gestion : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par téléphone au 1 800 567-7902, ou par courriel à promotionsecurite@education.gouv.qc.ca.

Questions médicales non urgentes : appeler Info-Santé au 811 ou consulter un médecin.

Mars 2018